



MAIRIE D'AURIOL
POLICE MUNICIPALE
Espace Plumier
13390 AURIOL
☎ 04 42 72 70 40

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
PROVISOIRE DE CIRCULATION**

N° APSC 49/2019

Le Maire de la Commune d'Auriol,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les Articles
L2213-1 à L2213-6,
Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1, R110-2, R411-25,
et R421-26,
Vu les travaux de renforcement du réseau électrique au niveau de la Rue
Paroisse, réalisés par l'entreprise « VRTP Sud » domiciliée 11, Route de
Barjols, 83119 BRUE AURIOL, du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet
2019,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une interdiction de circuler
durant la période des travaux,

ARRETE

Article 1er - Du lundi 8 juillet 2019 au vendredi 26 juillet 2019 de 07h00 à 18h00 et
uniquement du lundi au vendredi, la circulation de tous véhicules sera interrompue
depuis le 1 Rue Augustine Dupuy pour accéder à :

- La Rue Paroisse,
- La Place d'Amont,
- La Rue Salomon,
- La Rue Côte Gaillarde.

Article 2 - Durant cette période, la circulation se fera en double sens sur la Rue
Augustine Dupuy, pour permettre l'accès et le dégagement des véhicules pour les
commerces et les riverains.

Article 3 - Pendant la période des travaux, une déviation est conseillée pour rejoindre, la
Place d'Amont, les rues Côte Gaillarde, Salomon et Paroisse par :

- La RD 560,
- La Place Sainte Barbe,
- La Rue Cluéc,
- La Rue Sainte Croix.
- OU
- RD 45, Chemin de Saint Pierre,
- Rue des Gorgues.

Article 4 - La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise pour permettre
l'application des présentes dispositions.

Article 5 - La circulation sera rétablie dès l'achèvement des travaux.

Article 6 - Copie de cet arrêté sera affichée à la police Municipale.

Article 7 - Les infractions au présent arrêté seront poursuivies par la Police
Municipale et la Brigade de Gendarmerie de Roquevaire.

